

Mettre en œuvre un meilleur environnement réglementaire pour l'assurance inclusive

Enseignements des diagnostics de mise en œuvre en Colombie, en Jamaïque et ailleurs

21 juillet 2016

Conférence téléphonique A2ii

Michael J. McCord



1. Diagnostic
3-6 m.

1b. Processus
d'approbation du
diagnostic

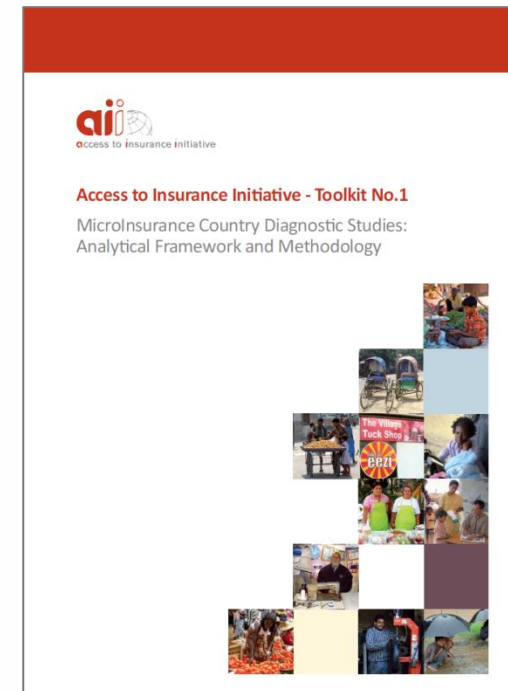
2. Feuille de
route rég. 2-3 m.

3. Mise en œuvre
6-18+ m.

4. Suivi/révision en
continu

- **Aperçu général préalable du processus :**
 - Éviter les interruptions/lacunes de financement ou de capacités pour ne pas affaiblir la dynamique ou la pertinence du processus entre les étapes ; garder la cohérence des équipes et entités impliquées
- **Permettre le processus d'autorisation de différents niveaux de réglementation. Utiliser la méthode la plus simple**
 - par ex. changer la loi peut être long ; lorsque c'est faisable, l'autorité de contrôle peut publier une note réglementaire d'application rapide pour avancer plus vite
- **Tous les aspects de l'environnement réglementaire ne peuvent pas être mis en œuvre en même temps :**
 - Établir un plan progressif
- **Prévoir suffisamment de temps pour le dialogue et les explications entre acteurs**

- La phase de diagnostic peut être faite relativement rapidement et efficacement
- Évaluer les opportunités et les obstacles à l'inclusion financière
- Analyse de l'offre, de la demande et du cadre politique et réglementaire
- Organiser des ateliers d'échanges entre les acteurs du marché de l'assurance concernés
 - l'A2ii offre des outils pour cela
 - outil 1 de l'A2ii - Diagnostic pays : cadre analytique et méthodologie



Toolkit No. 1: Country Diagnostic Studies Analytical Framework



La mise en œuvre requiert de finaliser le cadre politique détaillé

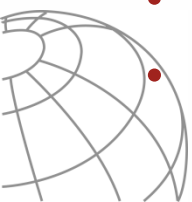
- Rédiger les instructions relatives aux modifications de la réglementation et du cadre législatif
- Domaines probables à traiter :
 - définition, assurance de groupe, distribution, reporting et suivi, protection des consommateurs



Nécessite :

- Évaluation des capacités et du mandat des autorités de contrôle et de réglementation
- Connaissance des produits, des modèles de distribution et des partenariats d'assurance inclusive existants dans le monde pour identifier les possibilités et opportunités
- Connaissance de la loi, des règlements et des directives sur l'assurance

• Apports du secteur



FRR – Évaluation institutionnelle de l'autorité de réglementation/contrôle



3. Besoins pour la mise en œuvre – “champions” de l’AI



Qui :

- CA et direction générale des autorités de réglementation et de contrôle.
- Personnellement intéressées par l’assurance inclusive.
- Essentiel d’inclure les responsables du cadre légal & réglementaire ou de s’assurer qu’ils sont consultés.



Caractéristiques :

- L’implication précoce et continue de la direction générale et des décideurs souligne l’importance des décisions politiques clés
- Besoin de montrer et de communiquer une vision et une logique claires pour la réglementation de l’AI → **créer de l’adhésion dans toute l’organisation et dans le secteur et les autres agences**
- Si possible conserver la même équipe pour toutes les étapes du processus

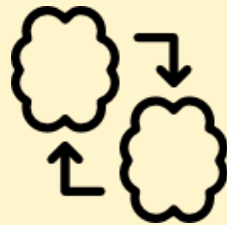


3. Besoins pour la mise en œuvre – *Renforcement ciblé des capacités de l'autorité de contrôle*

Comprendre les possibilités qu'offre l'assurance inclusive :

Pour conduire le développement de politiques appropriées, le régulateur doit avoir une très bonne connaissance des initiatives d'assurance inclusive internationales sur les aspects suivants :

- **Réglementation**
- **Produits**
- **Distribution**
- **Succès**
- **Échecs**

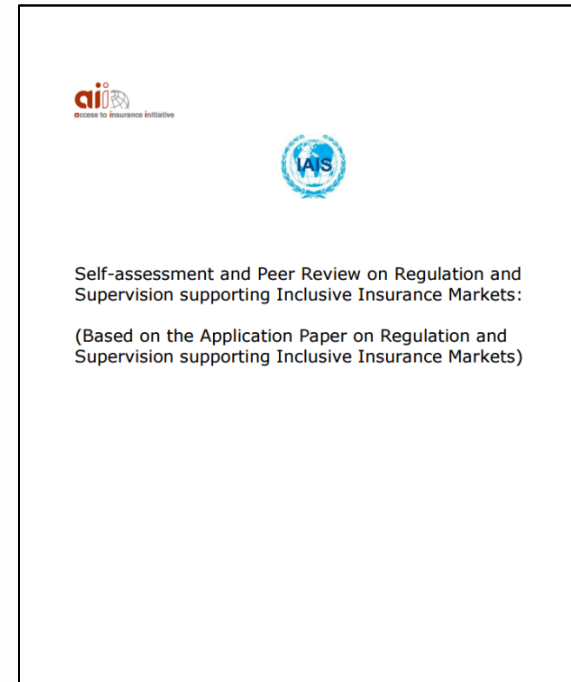


Aspects clés de renforcement des capacités :

- Soutien à l'élaboration du cadre politique/ FRR
- Soutien au développement et à la rédaction d'amendements à la législation, aux réglementations, directives et règles de reporting existantes, etc.
- Formation spécifique sur les aspects actuariels et légaux de l'AI pour aider à comprendre la proportionnalité
- Conception et mise en œuvre des mécanismes de suivi et reporting
- Dialogue continu entre pairs avec les autres autorités de contrôle

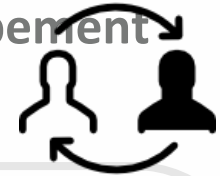
3. Besoins pour la mise en oeuvre – *Renforcement ciblé des capacités des autorités de contrôle*

- **Ressources pour le renforcement des capacités des contrôleurs :**
 - Outil d'autoévaluation de l'AICA
 - Formations périodiques de l'A2ii d'une semaine au Toronto Center
 - *3- 7 octobre en Jamaïque pour les autorités des Caraïbes*
 - Études de cas et autres publications de l'A2ii
 - Forum consultatif

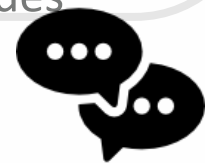


3. Besoins pour la mise en oeuvre – *Implication du secteur*

Les juridictions tirent parti du partage du processus de développement réglementaire de l'AI avec le secteur :



- ✓ Identifier les éléments clés de l'approche de la politique
- ✓ Comprendre les innovations, tendances, souhaits actuels du secteur de l'AI
- ✓ Comprendre les aspects réglementaires qui soutiennent ou entravent la capacité des assureurs à proposer des produits d'assurance inclusive
- ✓ Poser les bases d'une mise en œuvre réussie
- ✓ Construire une collaboration sur les initiatives clés (par ex. éducation financière)
- ✓ Trouver des moyens d'éviter la sur-réglementation/la réglementation trop coûteuse
- ✓ Mieux comprendre les problématiques/besoins de protection des consommateurs



Le dialogue doit être cohérent et continu.



3. Besoins pour la mise en oeuvre – *Approche proportionnée*

Exigences et mesures de contrôle en accord avec la nature, l'échelle et la complexité des activités d'assurance.



- Justifie des moyens **plus simples** et **moins lourds** pour la mise en conformité des **activités à faible risque**
- Justifie des méthodes et techniques **plus sophistiquées** pour des **situations de risque plus complexes**

*L'assurance inclusive présente généralement un risque de **solvabilité plus faible**.*

*L'assurance inclusive est généralement plus **complexe** en matière de **protection des consommateurs**.*

La proportionnalité est essentielle pour l'application efficace de la réglementation de l'assurance inclusive



1. Rigidité des lois sur l'assurance

Une structure offrant aux régulateurs une certaine flexibilité par le biais de directives ou de règlements d'application facilite le processus.

2. L'environnement réglementaire et de contrôle s'étend souvent bien au-delà de la compétence du régulateur des assurances → coordination avec les autres organes de réglementation :

- Banque centrale
- Autorités de réglementation des coopératives
- Télécoms
- Ministère des finances – plus d'implication auprès du régulateur conduirait à un processus plus cohérent



Merci !



Définition

- Procédures simplifiées et faiblesse des capitaux assurés
- Cible: population à faible revenu

Spécificités du contrat:

- **Possibilité de traduire et commercialiser les contrats dans la langue de la population cible**
- Assouplissement des conditions de sorties (niveau de primes, délais de paiement)
- Valeur de rachat au moins égale aux cotisations versées
- Ouverture à la souscription groupe par des personnes autre que morales
- Tarification possible sur la base indicielle

Spécificités des entreprises:

- **Abaissement du montant minimum de capital social ou de fond d'établissement**

Spécificités des règles comptables

- Définition de ratios de performance financière à publier

Spécificités de l'intermédiation

- **Ouverture vers de nouveaux mode de distribution (organisations formelles ou informelles)**



Difficultés:

- Fixation des montants maximum de capitaux assurés ou de primes pour chaque type de risque (peuvent être définis annuellement par circulaire)
- Niveau de capital & limitation des capitaux assurés exigent une « taille critique » du portefeuille plus importante
- Problèmes classique d'assurance (réputation, ...) demeurant, sinon accentués
- Règlementation exigeant une innovation dans le secteur des assurances
- L'assouplissement des conditions de sortie et l'exigence sur les valeurs de rachat peuvent être perçus comme une surprotection des assurés sapant la rentabilité des assureurs

En réflexion

- Ouverture vers des canaux de distribution et de gestion offertes par les nouvelles technologies

